



Modification de mon prévisionnel d'heures

Par **pat2659**, le **02/06/2016 à 15:27**

Bonjour, suite à une rupture conventionnelle avec mon employeur, celui-ci a modifié mon prévisionnel d'heures (annualisation) pour mon dernier mois (juin).
Première question: A t'il le droit de modifier mon prévisionnel en cours d'année?
Deuxième questions: Son calcul me paraît étrange, mais il ne veut pas me l'expliquer. Je suis dans l'entreprise depuis 11 mois, mais du 1er janvier au 30 Juin, j'aurais accumulé 15 jours de CP, sachant que j'ai déjà effectué 582.25 heures en 5 mois, il me demande de faire 197 h au mois de juin, avant de partir. Quelqu'un pourrait m'expliquer comment faire pour calculer son prévisionnel sur 6 mois, en sachant que je travaille 35 h/ semaines, sur 5 jours.
Son prévisionnel: 896 Heures en 6 mois.
J'allais oublié, j'ai eu une semaine de congés payés sans solde.
Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **02/06/2016 à 15:48**

Bonsoir,
mais du 1er janvier au 30 Juin, j'aurais accumulé 15 jours de CP
C'est une certitude, à raison de 2.5 jours par mois de travail, soit ici $2.5 \times 6 = 15$ jours de CP, acquis.
J'allais oublié, j'ai eu une semaine de congés payés sans solde
Les congés sont soit payés soit sans solde.
Je déduis toutefois que vous voulez dire avoir pris une semaine sans salaire, donc sans solde et non pas en congés payés.
Je ne suis pas en mesure d'établir le prévisionnel sur 6 mois, le principe de la modulation étant justement de répartir différemment le temps de travail selon la saisonnalité de l'activité.
Par contre le salarié est censé travailler 1607 h/an comme suit:
 $365 \text{ jours/an} - 52 \times 2 = 104 \text{ jours de W.E.}$
 $104 \text{ jours} \times 7 \text{ h/jours} = 728 \text{ h}$
 $1607 \text{ h/an} - 728 \text{ h} = 879 \text{ h}$
Arrondi à 1600
Et depuis M. Raffarin qui a inventé la journée de solidarité, soit 7 heures de plus, pour porter le total à 1607 h/an.